



EPREUVE EXAMEN ASSR2 - CLASSES DE 3ème

publié le 26/01/2021

En 3ème, chaque élève doit passer au collège l'épreuve ASSR 2 (Attestation Scolaire de Sécurité Routière). Cette attestation permet de s'inscrire à la préparation de l'épreuve théorique du permis de conduire dès l'âge de 16 ans afin de conduire un véhicule motorisé.

Elle permet aussi de se présenter à la préparation du BSR (au cas où l'élève n'aurait pas eu l'ASSR1).

L'épreuve obligatoire se déroulera entre le 1er et 5 février 2021.

L'examen comprend 20 questions sur une durée de l'épreuve de 20 min

Passation de l'épreuve :

- ▶ L'élève doit bien regarder la pastille vidéo pour chaque question et bien écouter la consigne de réponse (1 seule réponse possible ou plusieurs réponses possibles)
- ▶ L'usage d'un stylo bille ou feutre (pas de crayon à papier ou encre)
- ▶ Une rature dans une case vaut réponse
- ▶ Chaque question vaut 1 point (réponse juste ou fausse)

Pour permettre à votre enfant de s'entraîner :

- > <http://preparer-assr.education-securite-routiere.fr/>
- > <http://www.code3000.net/assr-cyclo-bsr.php>
- > <http://www.zerotracas.mma/code-de-la-route-attestation-scolaire-de-securite-routiere-assr-1-et-2.html>
- > <http://www.preventionroutiere.asso.fr/>

La Direction